

Et le silence est d'or pour l'électroménager !

Communiqué de presse
Paris, le 24 septembre 2013

Aspirateur, réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, les Français utilisent quotidiennement des appareils électroménagers pour lesquels le niveau sonore est un critère de choix important. Nombreux sont ceux qui rêvent d'un électroménager « zéro bruit ». Concernés et engagés, les constructeurs ne cessent d'innover : plus silencieux et plus économiques, les nouvelles générations d'appareils révolutionnent notre quotidien !

Des progrès significatifs pour le bien être du consommateur

Les appareils ménagers ont révolutionné les habitudes des Français et contribuent grandement à rendre la vie des ménages plus confortable et agréable. Depuis de nombreuses années, des progrès réguliers ont été faits par les constructeurs, soucieux du bien-être des consommateurs. L'ouverture de l'espace cuisine sur le salon/séjour dans la moitié des habitations¹ et l'importance croissante de cette pièce dans la vie du foyer ont conduit les fabricants à améliorer l'isolation acoustique de tous les appareils destinés à être présents dans la cuisine ou dans les pièces à vivre. Résultat ? Les appareils d'aujourd'hui sont devenus de plus en plus silencieux tout en étant significativement plus performants que ceux d'il y a 10 ans.

Certains distributeurs ont même décidé de présenter les appareils, sur leurs linéaires, selon le niveau sonore émis ou de proposer sur leurs sites marchands un critère de filtre sur cette caractéristique comprenant qu'il s'agissait là d'un argument de poids !

Une révolution et une évolution dans un marché où la concurrence est rude et où être le plus silencieux est désormais un avantage significatif pour les marques.

Une réglementation encadrée

Ces progrès sont également le résultat d'une politique écologique et environnementale de plus en plus exigeante.

C'est en 1986 que le niveau sonore apparaît pour la première fois dans une directive européenne pour permettre aux Etats membres qui le souhaiteraient d'imposer l'annonce des bruits aériens émis par les appareils. Seul le Portugal a rendu cette annonce obligatoire tandis que les autres Etats membres ont encadré les conditions dans lesquelles les constructeurs qui souhaitaient communiquer pouvaient le faire.

En 2010, une directive européenne a rendu obligatoire l'annonce du niveau sonore sur le nouveau format de l'étiquette énergie. Il doit être mesuré selon des normes européennes et est exprimé en décibels.

Concrètement, le niveau sonore des appareils de froid ménagers, des lave-linge et des lave-vaisselle figure sur les étiquettes énergie depuis fin 2011 et depuis le 29 mai 2013 pour les sèche-linge. Pour les aspirateurs, ce sera chose faite en septembre 2014, date à partir de laquelle ce produit aura lui aussi son étiquette.



Réduire le niveau sonore des appareils électroménagers implique de repenser la conception du produit dans sa globalité. Chaque décibel gagné est le fruit d'investissements importants pour les industriels en recherche et développement avec à la clé des produits riches en innovation. Le silence est d'or !

A propos du GIFAM

Organisation fédératrice de l'industrie des appareils ménagers, le GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'équipement Ménager) rassemble une cinquantaine d'entreprises, grands groupes multinationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant une offre complète et diversifiée sous des marques de grande notoriété.

Contacts presse

GIFAM
39 avenue d'Iéna
Paris 16e
Patricia Michel
Tél. : 01 53 23 06 56 - pmichel@gifam.fr

AGENCE OXYGEN
12 rue Montesquieu
92600 Asnières
Gaëlle Thabourin
Tel : (01) 41 11 35 48- gaelle@oxygen-rp.com